



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **07 février 2023** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Fanny Marcoux, Directrice générale & Greffière-trésorière.

1. ADMINISTRATION
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC
 - 1.4 DESTRUCTION ARCHIVES
 - 1.5 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PPA-00032210-1
 - 1.6 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PPA-00032118-1
 - 1.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)
 - 1.8 RENOUVELLEMENT PERMIS SEG
 - 1.9 ANNULATION COMPTE TÉLÉPHONIQUE CELLULAIRE AVEC BELL
 - 1.8 AVIS CONTRIBUTION CROIX ROUGE
 - 1.10 RÉOLUTION À LA VILLE D'AMOS POUR SOUTIEN À L'ÉTUDE DU REGROUPEMENT
 - 1.11 TOURNÉE DE ZONE 2023 ADMQ
2. FINANCES
 - 2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS
3. CORRESPONDANCE
 - 3.1 AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER
4. URBANISME
 - 4.1 MODIFICATION RÉOLUTION 194-09-22
5. COMMISSION DES LOISIRS
 - 5.1 ANNULATION DU COMPTES DE TAXES 2023
 - 5.2 INDEXATION DE LA SUBVENTION ADL 2023
 - 5.3 DRAGON DES NEIGES
6. TRAVAUX PUBLIC
 - 6.1 SOUMISSIONS GARAGE
7. SÉCURITÉ PUBLIC
8. RÈGLEMENTS
9. VARIA
 - 9.1 ADOPTION DU BUDGET 2023 OHBA
 - 9.2 DÉPHOSPHATATION LETTRE M. DORVIL
 - 9.3 CIMCO

- 9.4 *DOMMAGE 180 RUE MORIN*
- 9.5 *FIN DE MANDAT, COMMISSION MUNICIPALE*
- 9.6 *LETTRE D'APPUI FERME CHALPAGA*
- 9.7 *POULES URBAINES*
- 9.8 *RENCONTRE AVEC MUNICIPALITÉ ST-MARC DE FIGURY POUR CONTRAT POUBELLE*
- 9.9 *CAMPS DE HOCKEY D'ÉTÉ 2023*
- 10. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**
- 12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-23

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

16-02-23

Adoption des procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal du 10 janvier 2023 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC

1.4 DESTRUCTION ARCHIVES

17-02-23

Destruction d'archives

ATTENDU QUE la municipalité possède son calendrier de conservation des documents approuvés par BANQ;

ATTENDU QUE selon ledit calendrier des documents doivent être détruits;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de la liste des documents à détruire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à la destruction des documents présents sur la liste remise aux membres du conseil.

1.5 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PPA-00032210-1

18-02-23

Attestation de travaux PPA – 00032210-1

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 51 031.31 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

1.6 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PPA-00032118-1

19-02-23

Attestation de travaux PPA – 00032118-1

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 51 031.31 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

1.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

20-02-23

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 116 328 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

1.8 RENOUELEMENT PERMIS SEG

21-02-23

Renouvellement permis SEG

ATTENDU QUE la municipalité est aux prises avec des problèmes récurrents de castors;

ATTENDU QUE la trappe de castor est encadrée par le ministère de la Faune;

ATTENDU QUE depuis quelques années la MRC d'Abitibi dépose une seule demande de permis SEG évitant ainsi que chacune des municipalités doive produire une demande.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE transmettre les informations nécessaires à la MRC d'Abitibi afin que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier soit incluse dans leur demande de permis.

1.9 ANNULATION COMPTE TÉLÉPHONIQUE CELLULAIRE AVEC BELL

22-02-23

Annulation compte cellulaire avec Bell

ATTENDU QUE le présent cellulaire de la municipalité est brisé;

ATTENDU QUE on peut ajouter un numéro de téléphone sur notre boîte vocale Videotron pour un transfert automatique lors d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mettre fin au contrat avec Bell pour le service cellulaire.

1.8 AVIS CONTRIBUTION CROIX ROUGE

Point remis à une prochaine séance.

23-02-23

Résolution pour MAMH soutien à l'étude du regroupement

ATTENDU QUE nous avons précédemment transmis à la ville la résolution 209-10-22 indiquant notre intérêt à une étude sur les implications d'un regroupement avec Amos;

ATTENDU QUE la ville d'Amos a transmis à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier leur résolution no 2022-563;

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu entre la municipalité et la ville d'Amos;

ATTENDU QUE la que le premier critère d'une fusion est d'être limitrophe;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q., c. O-9, des municipalités locales peuvent conclure une entente ayant pour objet de faire effectuer une étude sur l'opportunité de regrouper leurs territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met en place une aide technique et financière lorsqu'une requête lui est formulée pour une étude de regroupement;

ATTENDU QUE la ville d'Amos et la municipalité de St-Félix-de-Dalquier conviennent qu'il est dans leur intérêt d'étudier conjointement les implications d'un regroupement et se familiariser avec la démarche à entreprendre, et ce, avec soutien du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le but que soit produite de l'information pertinente pour fin de discussion et d'orientation pour le futur;

ATTENDU QUE la participation à une étude de regroupement n'entraîne aucune obligation de l'une ou l'autre des municipalités parties à l'étude de se regrouper;

ATTENDU QUE sur cette base, une municipalité peut se retirer du processus en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Félix-de-Dalquier demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un accompagnement et un soutien technique de la part de son ministère pour la réalisation d'une étude de pertinence d'un regroupement des municipalités de la Ville d'Amos et de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier;

QUE l'étude soit rendue publique;

QUE dans le processus, les citoyens de la Ville d'Amos et de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier soient consultés, la forme de consultation restant à déterminer;

QU'un comité aviseur soit créé comprenant :

- Le maire de chacune des municipalités;
- Le directeur général de chacune des municipalités;
- Toute autre personne dont l'expertise est requise par le comité aviseur;

QUE SOIT AUTORISÉ le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

1.11 TOURNÉE DE ZONE 2023 ADMQ

Point reporté à une prochaine rencontre

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

24-02-23

Approbation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
12582	Champagne Jérémy	Aide pour glace correction chèque	87,50 \$
12583	Jolin Philippe	Aide pour glace correction chèque	150,00 \$
12584	Lacoursière Zachary	Aide pour glace correction chèque	237,50 \$
12585	Masse Xavier	Aide pour glace correction chèque	150,00 \$
12586	Poiré-Michaud Samy	Aide pour glace correction chèque	150,00 \$
12587	Morency Soc. Avocats	Avis forfait décembre	1 149,75 \$
12588	Mongrain Aline	Banque alimentaire décembre	103,07 \$
12589	Soc. Entreprises Pajula	Pesés décembre	45,99 \$
12590	H2Lab	Analyses décembre	383,91 \$
00001	Services de cartes Desjardins	Formation, complexe, frais	183,58 \$
00002	Hydro-Québec	Éclairage public	409,34 \$
00003	Énergies Sonic	Diesel, mazout	2 840,12 \$
00004	Marcoux Fanny	Rembours. frais bureau	223,34 \$
00005	Mongrain Aline	Banque alimentaire janvier	99,93 \$
00006	Ministre des finances	Effract. Enregistrement poids lourds	699,00 \$
00007	Medial Conseil Santé sécurité	Frais de gestion	518,90 \$
00008	Services de cartes Desjardins	Fourniture garage complexe, bureau	866,99 \$
00009	Énergies Sonic	Diesel, mazout	6 372,03 \$
00010	Lefebvre Gabriel	Aide camion vidange	360,00 \$
00011	Poiré-Michaud Samy	Formation glace	75,00 \$
00012	CIM	Soutien technique de base 2023	7 013,48 \$
00013	Équipement Médi-Sécur	Défibriateur	230,53 \$
00014	Vidéotron	Téléphone	297,17 \$
00015	Plomb. Jack Langlois	Fiches mensuel rue Morin	1 437,18 \$
00016	Larochelle excavation	Exc rue Bradette, loader, sable	2 207,52 \$
00017	Construction Nordbase	Travaux haut complexe	39 357,00 \$
00018	Hydraulique JMPE	Inspectrice municipale	16,73 \$
00019	Mun. St-Dominique	Inspectrice municipale	1 692,12 \$
00020	Zip Lignes	Numérotation civique	47,58 \$
00021	Vitrierie Commerciale DB	Complexe	416,20 \$
00022	Nortech informatique	Relocalisation bureau, appel de service	1 412,43 \$
00023	Location Lauzon	Garage	28,56 \$
00024	Soc. Ent. Pajula	Pesées pour recyclage	91,98 \$
00025	M & M Nord-Ouest	Garage, aqueduc, dôme etc...	538,19 \$
00026	Ville d'Amos	LET décembre 2022	3 232,64 \$
00027	Équipement Amos	10-07, 09-08	741,46 \$
00028	Épicerie Carignan	Essence, autre	419,09 \$

00029	Ferabi	10-07, sableuse	787,84 \$
00030	Nadeau Lise	Meuble bureau de poste	150,00 \$
00031	Pneus GBM	Pick-up décembre	772,59 \$
00032	Remorquage Belzile	09-08	790,46 \$
00033	Canadian Tire	Garage, complexe, 10-07	397,52 \$
00034	Gyva	Fourniture de bureau	81,61 \$
00035	Atelier KGM (9428-7521 Qc)	09-08, 10-07	1 225,79 \$
00036	Lumen	Complexe	542,98 \$
00037	Plomberie G. Roy	Complexe, aqueduc, garage	507,96 \$
00038	Messer Canada	Location réservoir garage	30,85 \$
00039	Bergeron et filles	Plafond complexe	314,05 \$
00040	Matériaux 3+2 Ltée	Complexe, garage	202,65 \$
00041	Traction Amos	10-07, aqueduc, garage	1 387,16 \$
00042	Trionex	09-08, sableuse	3 079,69 \$
00043	Sanimos	Traitement récupération	1 688,25 \$
00044	Bigué, avocats	Honoraires professionnels	216,61 \$
00045	DL & ass.	Garage	94,74 \$
00046	Air pur et esthétique Plus	Nettoyage conduits complexe	8 048,25 \$
00047	H2Lab	Analyses eau potable et usée	134,29 \$
00048	Ateliers Dufour	Équipements à neige	3 410,98 \$
00049	SMS Équipements	96-10	1 669,30 \$
00050	FQM Assurances	Renouvellement 2023	87 705,76 \$
00051	Atelier jaune	Consultation cuisine	120,00 \$
PR		Assurances groupe	649,53 \$
L0001	Revenu Québec	DAS décembre	10 297,37 \$
L0002	ADRC	DAS décembre	4 121,59 \$
	Rémunération		
	Employés		25 335,21 \$
	Conseil municipal		1 362,90 \$
Total			229 411,74 \$

Légende : 09-08: Freightliner 10-07: Inter 96-10: Niveleuse

3. CORRESPONDANCE

3.1 AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER

Audit de conformité – Transmission du Rapport financier

La Commission municipale du Québec informe le conseil qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission municipale*, procède actuellement à une mission d'audit dans la municipalité. Cette mission porte sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4. URBANISME

4.1 MODIFICATION RÉSOLUTION 194-09-22

25-02-23

Modification résolution 194-09-22

CONSIDÉRANT QU'il y aura changement de zonage du lot 6 487 815 en zone RB-2;

ATTENDU QUE une demande de changement d'usage ne sera plus nécessaire considérant que l'usage principal multifamilial est autorisé en zone RB-2;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la modification de la résolution 194-09-22.

5. COMMISSION DES LOISIRS

5.1 ANNULATION DU COMPTES DE TAXES 2023

[26-02-23](#)

[Annulation du compte de taxes 2023 de la Commission des Loisirs](#)

ATTENDU QUE les avis d'impositions seront postés sou peu;

ATTENDU QUE la Commission des Loisirs est propriétaire du Pavillon-Agricole-Béton-Fortin-Norascon;

ATTENDU QUE la Commission des Loisirs n'est pas exempte de taxes municipales;

ATTENDU QUE la municipalité peut décider de verser ce montant en subvention à l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité verse le montant des taxes municipales 2023 en subvention à la Commission des Loisirs de St-Félix.

5.2 INDEXATION DE LA SUBVENTION ADL 2023

Étant donné que l'IPC d'août 2022 était anormalement élevé dû à l'inflation, les élus de la MRC ont pris la décision d'offrir la même indexation soit 4 % pour la subvention ADL qui passe de 5 000\$ à 5 200\$.

5.3 DRAGON DES NEIGES

Étant donné que le CLD donne une subvention pour le Dragon des neiges, les 3 représentations passent à une représentation.

6. TRAVAUX PUBLIC

6.1 SOUMISSIONS GARAGE

Plusieurs soumissions ont été faites pour l'éclairage au garage. Ce point est reporté lors d'une prochaine séance.

7. SÉCURITÉ PUBLIC

8. RÈGLEMENTS

9. VARIA

9.1 ADOPTION DU BUDGET 2023 OHBA

[27-02-23](#)

[Adoption du budget 2022 OHBA](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le budget 2023 de l'OMH de St-Félix-de-Dalquier (numéro ensemble immobilier 3178) déposé le 5 décembre 2022 et qui prévoit une contribution municipale de 382\$ pour l'année 2023.

9.2 DÉPHOSPHATATION LETTRE M. DORVILLE

Un programme d'élimination des raccordements inversés doit être soumis au MAMH. La municipalité peut être dispensée de ce programme si elle justifie qu'aucune conduite d'eaux usées n'est raccordée à son réseau pluvial ou se jette dans un fossé ou un cours d'eau.

9.3 CIMCO

28-02-23

Calcul de pression défectueux sur compresseur

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la dépense du contrôle de pression du compresseur au coût de 517,00\$ plus temps et déplacement pour réparation des compresseurs de l'aréna..

9.4 DOMMAGE 180 RUE MORIN

29-02-23

Responsabilité de franchise pour le 180 rue Morin

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le remboursement de franchise totale de 2 000 \$ pour les dommages causés à la locataire et aux propriétaires de l'immeuble au 180, rue Morin.

9.5 FIN DE MANDAT PAR LA COMMISSION MUNICIPALE ET DÉMISSION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La commission municipale du Québec a rendu son jugement constatant la fin de mandat du conseiller Mathieu Jeanson au siège # 4. La conseillère Maude Coulombe donne quant à elle sa démission au siège #2. La directrice générale va communiquer avec la commission pour les en aviser. Une date sera annoncée ultérieurement par la directrice générale pour des élections partielles.

9.6 LETTRE D'APPUI FERME CHALPAGA

30-02-23

Lettre d'appui Ferme Chalpaga

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE SOUTENIR le projet de la Ferme Chalpaga qui sera présenté au Fond touristique de la MRC d'Abitibi soit l'agrandissement au bâtiment agricole déjà existant. En tenant compte bien sur la conformité avec la demande de permis et les règlements d'urbanisme de la municipalité.

9.7 POULES URBAINES

La conseillère Josée Laverdière apporte le sujet des poules urbaines. Monsieur le maire mentionne que le projet est à l'étude et qu'il sera étudié ultérieurement.

**9.8 RENCONTRE AVEC MUNICIPALITÉ ST-MARC DE FIGURY POUR CONTRAT
POUBELLE**

Une demande de rencontre par le conseil de St-Marc de Figury avec notre rencontre est fixée au 28 février 19h pour discuter du contrat ordure.

9.9 CAMPS DE HOCKEY D'ÉTÉ 2023

31-02-23

Camp de hockey d'été 2023

ÉTANT DONNÉ QUE la municipalité a des réparations majeures à effectuer sur ses appareils pour réussir à maintenir la glace en bon état en période estivale;

ÉTANT DONNÉ QUE le condenseur n'a pas la capacité pour être opérationnel durant la saison chaude et peut briser à tout moment;

ÉTANT DONNÉ le risque et les coûts engendrés advenant le bris des équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Laroche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De ne pas autoriser l'ouverture du complexe sportif, secteur glace, pour la saison estivale et de ne pas reconduire les contrats de location pour l'été 2023.

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée, il est 20h40.

Félix Labrecque
Maire

Fanny Marcoux
Directrice Générale & Greffière-Trésorière

Je, Félix Labrecque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.